



Victime d'un vol par un mineur

Par **mlecherifa_old**, le **13/09/2007** à **18:08**

Bonjour j'ai été victime d'un vol par ruse. Le voleur est mineur, il a reconnu les faits mais n'a pas pu me restituer mes bijoux. Ma plainte a été transférée au tribunal et je souhaiterais donc savoir ce qu'il va se passer est ce que mes bijoux vont m'être remboursés même s'il est mineur ? Puis-je me retourner vers les parents ? (l'adolescent est connu des services de police)

Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **13/09/2007** à **19:17**

Bonjour.

Si vous avez demandé réparation de votre préjudice et que le mineur est poursuivi, alors il n'y a pas de soucis.

Le tribunal condamnera le mineur et ses parents à vous verser des Dommages et intérêts.

Vous n'avez pas d'actions particulières à entreprendre.

Par **mlecherifa_old**, le **13/09/2007** à **21:54**

Merci pour votre réponse si rapide.

Chérifa